Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026060-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : SYLVESTRE Jean-Yves ayant donné procuration à DANIEL Stéphane

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	14	15

Secrétaire de séance : Pierre LE POGAM

Date de convocation : 17/07/2026 **Date d'affichage** : 24/07/2026

Objet de la délibération : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Vu l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la création de comités consultatifs ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'engagement citoyen des jeunes et de les associer à la vie locale ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal la création d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ) et donne la parole à Mme Louise DANIEL, conseillère municipale, afin de présenter ce projet.

Le Conseil municipal des jeunes constitue une instance consultative de la commune. Il est présidé par le Maire ou par un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci. Il a vocation à permettre aux jeunes de participer à la vie de la commune en formulant des propositions, des avis et des projets d'intérêt général.

La création de cette instance vise notamment à :

- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du fonctionnement démocratique ;
- sensibiliser les jeunes à l'intérêt général et à la vie publique locale ;
- encourager leur participation à la réalisation de projets au bénéfice de la commune ;
- permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées et de les porter auprès du Conseil municipal.

Chaque collectivité étant libre de déterminer les modalités de constitution et de fonctionnement de son Conseil municipal des jeunes, celles-ci seront précisées dans un règlement intérieur.

Madame le Maire propose également de désigner Mme Louise DANIEL en qualité d'élue référente du Conseil municipal des jeunes.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026060-DE

ENTENDU l'exposé de Madame Lousie DANIEL, Conseillère Municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ;
DÉSIGNE Mme Louise DANIEL en qualité d'élue référente du Conseil Municipal des Jeunes ;
AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme

MAIRIE D'ARZANO
29300 (Finistère)

Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

C. Lavisse